SOINS ET PROTHESES DENTAIRE

Le praticien indique sur le croquis ci-dessous la dent traitée, désigne l'intervention pratiquée en se servant des codes et cœfficients de la nomenclature générale

B HAUT A DATE DENT A A B BAS C C NOM ET PRENOM DU MALADE:	CACHET DU PRATICIEN		SCHEMA		INTERVENTION	7
DU PRATICIEN raires perçus cution et es soins SES raires perçus raires perçus raticien cution et		ω		DENT	COEFFICIENT	Désignation détaillée de l'acte et observation
raires perçus oraticien cution et es soins raires perçus oraticien cution et a prothèse	AATRICULE FISCAL DU PRATICIEN					
			8 50			
	NIOS					
	Montant des honoraires perçus					
	signature du praticien attestant l'exécution et					
	le paiement des soins		\$\frac{1}{2}			
	Date					
		2	`			
	PROTHESES	7				
	Montant des honoraires perçus					
Data	du p exéc de la	WON	ET PRENOM DU MALADE:			
	Date					

zi Unsines Graphiques 08/05



Capital de 10.000.000 dinars - Immeuble Assurances BIAT - Les jardins du lac (LAC II) - 1053 Les berges du lac - R.C. : B 160631997

Tunis - Tél : (216) 71 197 820 - Fax : (216) 71 197 810 - E-mail : general@assurancesbiat.com.tn

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

RELEVE D'HONORAIRES : Le relevé d'honoraires doit être accompagné de toutes les pièces médicales (ordonnances, notes de laboratoire d'analyses, prescriptions, etc....) et, en cas d'hospitalisations, d'une facture dés actes pratiqués. Cette dernière peut être confenue dans une enveloppe portant la mention "confidentiel" et adressée au Médecin Contrôleur d'Assurances BIAT qui, seul, en prendra alors connaissance. Veuillez noter, en outre, que les consultations sans ordonnance ne donnent pas droit à remboursement.

VIGNETTES : Les vignettes que vous trouverez sur l'emballage des médicaments ne seront remboursées que si elles sont collées DANS L'ESPACE RESERVE A CET EFFET CI-DESSOUS.

Ne collez jamais vos vignettes sur l'ordonnance.
UDREE DU TRAITEMENT : La durée du traitement doit être indiquée par le Médecin sur l'ordonnance ou dans la colonne réservée à cet effet dans le tableau ci-dessous. Elle ne doit en aucun cas dépasser 3 mois et ne peut être renouvelée que sur nouvelle prescription médicale. En cas d'absence de ce renseignement, la durée du traitement est fixée forfaitairement à 15 jours.

DECLARATION : Constituez un dossier par maladie et par personne. Rassemblez toutes les pièces de votre dossier à l'intérieur de la présente feuille de soins qui formera chemise et vérifiez avant l'envoi que rien n'à été omis. Votre dossier doit parvenir aux Assurances BIAT au plus trad 45 jours après la date la plus ancienne qui y figure sous peine de rejet de votre réclamation.

PARTIE A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITENT RELEVE D'HONORAIRE

COLLES VOS VIGNETTES ICI											
Montant Facture	EXECUTION DES ORDONNANCES	Signature et cachet du Pharmacien	MATRICULE FISCAL	Signature et cachet tnatestie sicabèm ub etos'l ab framaise el lsoibèm	eab etnstnoM euçraq earisrod	sətse səb sinəicients des actes dispenses d'après nomenclature generale	səb səfad səfɔA xusɔibèm				
	ABLISSEMENTS DE SOINS			PRENOM DU MALADE	La Mom						